



Agrobio 35

■ LES ACTUS D'AGROBIO 35

L'œil militant

2026 : UNE RESPIRATION BIENVENUE

Encore une année qui débute avec son lot de combats à venir mais surtout d'espoirs. Voilà le moment de jeter un œil dans le rétro. Malgré un goût parfois amer, l'année 2025 aura vu émerger de nombreuses raisons d'être optimistes : une mobilisation formidable pour la pétition contre la loi Duplomb, puis celle pour une eau sans pesticides en Bretagne (toujours en cours via Greenvoice) ; le pied dans la porte laissé par l'ambitieux SAGE Vilaine ; la lettre ouverte de près de 2 300 médecins contre la dérégulation des pesticides en Europe...

Un élan citoyen prend son essor et légitime nos convictions fortes de préservation du Vivant. Les pouvoirs publics, malgré des signaux sans cesse contradictoires, ont conscience de la nécessité de faire évoluer les modèles agricoles, pour preuve : le crédit d'impôt bio sera non seulement maintenu mais aussi très certainement augmenté, fruit d'un travail acharné de notre réseau.

Enfin, timidement mais sûrement, la consommation de produits bio repart à la hausse.

Souhaitons alors que 2026 soit l'année des possibles, des espoirs et du renouveau car l'Agriculture Biologique n'a pas terminé d'écrire ses plus belles histoires.

**Sonia FRETAY, éleveuse laitière et
Présidente d'Agrobio 35**

■ LE CHIFFRE DU MOIS

850

personnes adhérentes à Agrobio35.

SAGE Vilaine

APPELONS À LA RAISON ET AU COURAGE COLLECTIF

Jeudi 11 décembre, la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine a été annulée à la demande du Préfet, suite au blocage organisé par la FRSEA. En tant que réseau d'agriculteur·rices bio engagé·es pour la qualité de l'eau, nous avons dénoncé ces méthodes d'intimidation, contraires au débat démocratique.

Pour rappel, le SAGE Vilaine est en révision depuis plus de deux ans. Il vise à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire où seulement 8 % des masses d'eau sont en bon état. Parmi les règles proposées, l'interdiction des herbicides maïs concerne uniquement les parcelles à risque érosif situées sur des aires d'alimentation de captage prioritaires. On parle ici de 1,5 % du territoire. Cette règle prévoit des dérogations, une mise en œuvre trois ans après le vote, des alternatives techniques éprouvées et des compensations financières. Bref, un cadre loin d'être une menace pour nos collègues non bio !

Les inquiétudes exprimées reposent souvent sur une vision partielle du projet, laissant croire à des bouleversements radicaux et à un isolement des agriculteur·rices concerné·es. Vous l'aurez compris, ce ne sont pas les agriculteur·rices qui doivent

craindre ce nouveau cadre, mais bien l'agrobusiness peu compatible avec la protection de l'eau.

Nous vous invitons à tenir un discours de raison et de vérité, qui remet l'enjeu à sa juste hauteur, rassurant et ouvert auprès de nos collègues non bio. Invitez-les à visiter nos fermes, partager des solutions et avancer ensemble !

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont déjà mobilisé·es. Nous aurons sans doute encore besoin de vous dans les semaines à venir pour défendre l'avenir de l'eau sur notre territoire !



Lire le
communiqué

■ LA PHOTO DU MOIS



Ça mijote dans les casseroles... et les idées !

La formation "Valoriser mes fruits en les transformant" a réuni producteur·rices bio, entre théorie avec Jeanne Dupuis et atelier à Transfarmearth. Compote pomme-poire-miel, confiture poire-gingembre : deux journées riches et savoureuses.